

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 31 mars 2026 à 18 h 30**

### Présents :

Romain VERMOT, Pascal ROUGNON, Marguerite JACQUOT, Gilles CRETENET, Céline VUILLEMIN, Thierry BERNARDIN, Françoise CUENOT, Patrick CHATELAIN, Carole SIRON, Philippe MICHEL, Christine MARGUET, François VILLIER, Jean-Paul JOURNOT, Elodie DUBOIS, André COTE-PETIT-FRANÇOIS, Catherine JEANNEROT, Jacques DROMARD, Maud LUTHI, Norbert NARSAMA, Barbara CHAGROT, Pascal VIENNET, Corinne GRENOUILLET, Stéphane LEMEL, Dominique INGLADA, Samuel CARON, Flora LECOURT, Emmanuel GRANDVILLAIN.

### Excusés :

- Léa FAIVRE-PIERRET procuration à Céline VUILLEMIN

Muriel MICHEL a du retard.

Soit 27 présences physiques et 1 procuration = 28 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

M. le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion de Conseil Municipal du Mardi 31 mars 2026.

Secrétaire de séance : Carole SIRON

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte du compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2026 et de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026.

*Muriel MICHEL arrive en séance à 19h09 avant la validation des comptes-rendus.*

**C. GRENOUILLET** demande des précisions sur le point 5 du compte-rendu du 9 mars : les points de modification du PLU validés par le conseil seront-ils inclus dans le document final ?

**M. le Maire** explique que ces observations seront étudiées, et selon leur conformité avec les documents d'urbanisme tels que le SCoT, elles seront intégrées dans la mesure du possible.

### VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 7

POUR = 22

*Abstentions : Pascal VIENNET, Corinne GRENOUILLET, Stéphane LEMEL, Dominique INGLADA, Samuel CARON, Flora LECOURT, Emmanuel GRANDVILLAIN*

## 1) COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Lors du conseil du 9 mars 2026, la trésorerie n'était pas en mesure de fournir les CFU définitifs en raison d'une panne informatique nationale. M. le 1<sup>er</sup> adjoint a présenté les comptes 2025 et les élus du conseil ont validé par anticipation les résultats 2025 conformément à l'attestation établie par le comptable public.

Les CFU définitifs sont à présents disponibles.

Le document nommé « annexe 1 », est un extrait du CFU 2025 qui reprend les sommes réalisées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal.

Le bilan et le compte de résultat sont établis par le comptable public.

Le document « annexe 2 », comprend un extrait du CFU du budget bois.

**Conformément à la réglementation, M. le Maire cède la parole à Pascal ROUGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, pour la validation des CFU 2025.**

**M. le Maire quitte la séance.**

P. ROUGNON reprend les résultats du compte financier unique 2025 :

### **Budget principal** (voir annexe 1 page 2)

- Dépenses de fonctionnement = 3 872 676,82 € (dont 316 821,00 € d'opérations d'ordre)
- Recettes de fonctionnement = 5 507 367,46 € (dont 18 823,40 € d'opérations d'ordre)
  - **Soit un résultat de fonctionnement positif de 1 634 690,64 €**
  - **Résultat antérieur de fonctionnement reporté : 1 538 918,64 €**
- Dépenses d'investissement = 2 367 659,50 € (dont 18 823,40 € d'opérations d'ordre)
- Recettes d'investissement = 2 436 010,35 € (dont 316 821,00€ d'opérations d'ordre)
  - **Soit un résultat d'investissement positif de 68 350,85 €**
  - **Résultat antérieur d'investissement reporté : - 1 333 809,35 €**

**Le budget principal présente donc un résultat positif de l'exercice 2025 de 1 908 150,78 € et un résultat de clôture de l'exercice négatif de 66 028,75 €.**

**S. LEMEL** questionne sur le résultat.

**P. ROUGNON** explique que le résultat a été impacté car l'emprunt de 1 million d'euros souscrit fin 2025 n'a pas pu être intégré aux écritures sur l'exercice 2025, la trésorerie ne permet plus les écritures d'investissement à compter de la mi-décembre.

**Budget annexe bois** (voir annexe 2 page 2)

- Dépenses de fonctionnement = 27 109,97 €
- Recettes de fonctionnement = 99 349,67 €
  - o **Soit un résultat de fonctionnement positif de 72 239,70 €**
  - o **Résultat antérieur de fonctionnement antérieur : 82 813,69 €**
- Dépenses d'investissement = 108 969,03 €
- Recettes d'investissement = 4 757,96 €
  - o **Soit un résultat d'investissement négatif de – 104 211,07 €**
  - o **Résultat antérieur d'investissement reporté : - 4 757,96 €**

**Le budget annexe bois présente donc un résultat négatif de l'exercice 2025 de – 31 971,37 € et un résultat positif de clôture de l'exercice de 46 084,36 €.**

P. ROUGNON demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer :

- sur le compte financier unique 2025 du **budget principal** :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 7

POUR = 21

*Abstentions : Pascal VIENNET, Corinne GRENOUILLET, Stéphane LEMEL, Dominique INGLADA, Samuel CARON, Flora LECOURT, Emmanuel GRANDVILLAIN*

- sur le compte financier unique 2025 du **budget annexe bois** :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 7

POUR = 21

*Abstentions : Pascal VIENNET, Corinne GRENOUILLET, Stéphane LEMEL, Dominique INGLADA, Samuel CARON, Flora LECOURT, Emmanuel GRANDVILLAIN*

*M. le Maire ne prend pas part aux votes des CFU.*

P. ROUGNON invite M. le Maire à rejoindre la séance et à en reprendre la présidence.

## **2) BUDGET PRIMITIF 2026**

### **a) AFFECTATION DES RESULTATS**

Après la validation des CFU 2025, M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'affectation définitive des résultats 2025 sur le budget 2026 (Annexe 3) :

- Soit pour le budget principal, report au compte 001 (dépenses d'investissement) de la somme de 1 265 458,50 €. Les restes à réaliser 2025 s'élèvent à 1 974 179,53 €
- Report au compte 1068 (recettes d'investissement) de la somme de 3 173 609,28 €.
- Pour le budget bois, report au compte 001 (dépenses d'investissement) et au compte 1068 (recettes d'investissement) de la somme de 108 969,03 €  
Report au compte 002 (recettes de fonctionnement) de la somme de 46 084,36 €.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 7

POUR = 22

*Abstentions : Pascal VIENNET, Corinne GRENOUILLET, Stéphane LEMEL, Dominique INGLADA, Samuel CARON, Flora LECOURT, Emmanuel GRANDVILLAIN*

## **b) VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE**

M. le Maire propose de ne pas augmenter ces taux conformément à la proposition de la commission finances du 9 février 2026 qui a préparé le budget. Pour rappel, les taux ont été augmentés en 2018 puis en 2024.

- Taxe foncière bâti : 37,07 %  
Pour comparaison, taux moyen 2025 au niveau national, 39,79 %
- Taxe foncière non bâti : 37,90 %  
Pour comparaison, taux moyen 2025 au niveau national, 51,19 %
- Taxe d'habitation : 11,68 %  
Pour comparaison, taux moyen 2025 au niveau national, 23,67 %

S. LEMEL demande s'il est possible d'avoir un document indiquant ces taux.

M. le Maire répond par l'affirmative et indique que ces chiffres leur seront transmis avec le compte-rendu.

VOTE POUR LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026 :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 7

POUR = 22

*Abstentions : Pascal VIENNET, Corinne GRENOUILLET, Stéphane LEMEL, Dominique INGLADA, Samuel CARON, Flora LECOURT, Emmanuel GRANDVILLAIN*

## **c) VALIDATION DES TARIFS D'UNE VENTE DE BOIS**

Suite aux travaux de coupe de bois le long de la voie de chemin de fer, la commune a vendu des bois en direct à une scierie. La forêt communale qui borde la voie de chemin de fer n'est pas soumise à la gestion de l'Office National des Forêts. La trésorerie demande une délibération du conseil municipal pour valider cette vente de bois qui se décompose de la façon suivante :

- 16 m<sup>3</sup> de billons de résineux à 80 € HT le m<sup>3</sup> soit un total de 1 280 € HT
- 10 m<sup>3</sup> de trituration de feuillus à 22 € HT soit un total de 1 540 € HT
- 10 m<sup>3</sup> de trituration de résineux à 22 € HT soit un total de 1 540 € HT

*Le bois de trituration est destiné à être déchiqueté en pâte à papier ou en panneaux de fibre.*

Le total de la vente s'élève à 3 040 € HT soit 3 648 € TTC.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs de la vente de bois présentée :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 7

POUR = 22

*Abstentions : Pascal VIENNET, Corinne GRENOUILLET, Stéphane LEMEL, Dominique INGLADA, Samuel CARON, Flora LECOURT, Emmanuel GRANDVILLAIN*

## **3) DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DE FONCTIONS**

### **a) Délégation d'attribution du conseil municipal au maire**

Les élus ont pu prendre connaissance, en annexe 4, des différentes délégations qui seront consenties à M. le Maire pendant toute la durée du mandat.

Concernant l'autorisation de procéder à des recrutements, cette autorisation fera l'objet d'une délibération séparée. Elle permet de recruter des agents sur emplois non permanents comme les emplois d'été ou pour les remplacements d'agents en arrêt maladie. Toutes les créations, suppressions, modifications de poste font l'objet d'une délibération du conseil municipal.

*Léa FAIVRE-PIERRET arrive en séance à 19h22 avant le vote de la délégation d'attribution du conseil au maire.*

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les délégations qui lui seront consenties pendant ce mandat :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 29

***b) Délégation de fonctions du Maire aux adjoints***

L'annexe 5 reprend les délégations de fonction accordées aux adjoints :

- Pascal ROUGNON : infrastructures, équipements, transition environnementale
- Marguerite JACQUOT : CCAS
- Gilles CRETENET : finances
- Céline VUILLEMIN : état civil
- Thierry BERNARDIN : urbanisme, logement, patrimoine
- Léa FAIVRE-PIERRET : économie, commerce, artisanat

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les délégations qui seront consenties aux adjoints pendant ce mandat :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 29

***c) Délégation de signature au D.G.S.***

Pour terminer avec les délégations, l'annexe 6 reprend les délégations de signature accordées au D.G.S.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les délégations de signature au D.G.S pour ce mandat :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 29

#### **4) COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS (annexe 7)**

Les élus ont pu émettre des souhaits pour participer aux travaux des commissions. M. le Maire indique les noms des conseillers municipaux répartis dans les différentes commissions. Il précise que le Maire est Président de toutes les commissions et qu'un coordinateur est désigné pour chaque commission. Le coordinateur est chargé de proposer l'ordre du jour, de suivre les sujets liés à sa commission et de rédiger le compte-rendu.

.....*Lecture des commissions*.....

**P. VIENNET** demande des précisions sur la fréquence, les horaires, l'organisation des commissions et le possible remplacement d'un membre absent par un autre membre qui ne fait pas partie de la commission.

**M. le Maire** indique que pour l'organisation des commissions, le coordinateur en discute avec les membres de sa commission. Si un membre est absent, un autre membre peut le remplacer mais sans prendre part aux avis émis par la commission. Toute modification de commission doit être validée par le conseil municipal. Le règlement intérieur du conseil municipal qui sera soumis à la validation d'un prochain conseil précisera ces règles de fonctionnement.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la composition des commissions du conseil municipal :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 29

#### **5) DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS (Annexe 8)**

Les élus ont pu prendre connaissance des délégués de la commune dans les organismes extérieurs, M. le Maire rappelle les délégations :

##### **DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DES EAUX**

###### **2 titulaires :**

- Philippe MICHEL
- Gilles CRETENET

###### **2 suppléants :**

- Françoise CUENOT
- Pascal VIENNET

##### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

- **1 titulaire :** Romain VERMOT

##### **ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

**1 titulaire :** François VILLIER

**1 suppléant :** Philippe MICHEL

##### **REFERENT COMMUNAL SECURITE ROUTIERE**

**1 titulaire :** Thierry BERNARDIN

## **RELATIONS MJC**

**1 titulaire :** Pascal ROUGNON

**1 suppléant :** Romain VERMOT

## **PNR**

**3 titulaires :**

- Marguerite JACQUOT
- Muriel MICHEL
- Corinne GRENOUILLET

**3 suppléants :**

- Léa FAIVRE-PIERRET
- Françoise CUENOT
- Pascal VIENNET

## **CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

**1 titulaire :** André COTE-PETIT-FRANÇOIS

**D. INGLADA** demande qui est le correspondant défense.

M. le Maire indique que le Maire prend cette délégation.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les délégués de la commune dans les organismes extérieurs :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 5

POUR = 24

*Abstentions : Stéphane LEMEL, Dominique INGLADA, Samuel CARON, Flora LECOURT, Emmanuel GRANDVILLAIN*

## **6) INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DELEGUE (annexe 9)**

Les indemnités des élus doivent être fixées par le conseil municipal dans le respect des barèmes imposés par la loi. En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, les indemnités de fonction du maire sont fixées automatiquement et sans débat au taux plafond.

M. le Maire propose :

- pour le Maire l'indemnité plafond ;
- pour le 1<sup>er</sup> adjoint, 100 % de l'indemnité brute soit 958,57 €, pour l'importance du travail fourni et la présence chaque jour à la mairie pour suivre les dossiers et les chantiers en cours ;
- pour les autres adjoints : 55 % de l'indemnité brute soit 527,21 € ;
- pour le conseiller délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, qui est 1027, soit 246,63 € brut.

L'indemnité des conseillers délégués est incluse dans l'enveloppe budgétaire « maire/adjoints », le fait de ne pas verser 100 % de l'indemnité aux adjoints permet de pouvoir nommer des conseillers délégués par la suite si besoin.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller délégué :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 29

### **7) CONVENTION AVEC LE SYDED (Syndicat Mixte d'Energie du Doubs) pour l'enfouissement des réseaux secs rue du lac (annexe 10)**

**Point présenté par Pascal ROUGNON :**

Dans le cadre des travaux de la rue du Lac, le SYDED va procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour un montant de travaux de 243 200 € répartis comme suit :

- SYDED 98 650 €
- Commune 140 770 €
- Opérateur : 3 780 €

La commune doit signer :

- Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés à l'enfouissement des réseaux d'électricité ;
- Une convention financière fixant les modalités de règlement de la commune ainsi qu'une annexe financière prévisionnelle.

Les élus ont pu prendre connaissance de ces documents en annexe 10.

**S. CARON** demande si ces travaux commencent à la Perrière pour se terminer à la station d'épuration ?

**P. ROUGNON** précise qu'une partie a déjà été réalisée, ces travaux concernent la partie entre la Vauthière et l'hôtel de France.

**M. le Maire** précise que ce chantier n'est pas simple dans cette rue ancienne et étroite.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions et annexes financières avec le SYDED relatives à l'enfouissement des réseaux rue du lac :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTIONS = 0

POUR = 29

### **8) CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU DOUBS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE (annexe 11)**

Depuis plusieurs années, la commune a une convention avec le Département du Doubs pour permettre aux élèves de CM2 ou/et de CM1, environ 35 élèves, de prendre leur repas du midi à la cantine du collège. La commune a pu négocier la prise en charge de 10 élèves de plus si

besoin soit 45 élèves par jour à compter de la rentrée de septembre 2026.

Le Département a fait parvenir la nouvelle convention à la commune, celle-ci a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et prendra fin au 31 décembre 2028. Le prix de vente du repas facturé à la commune est de 5.05 €. La commune contribue au titre des ressources humaines par la mise à disposition d'un agent pour la plonge et l'entretien des locaux de 12h00 à 14h30 chaque jour scolaire.

**F. LECOURT** demande pour quelle raison il a été demandé de passer de 35 à 45 élèves par jour. **M. le Maire** indique que cela permet d'augmenter la capacité d'accueil de la cantine. Le collège apprécie ce partenariat qui leur permet de mieux rentabiliser leur cantine.

**F. LECOURT** demande si les élèves continueront d'aller au collège quand les travaux de la cantine scolaire seront terminés.

**M. le Maire** répond par l'affirmative et indique que cela permet aux élèves de CM2 de se familiariser en douceur avec le collège.

**D. INGLADA** demande quel tarif est appliqué pour les élèves qui vont au collège.

**A. ROMAIN** indique que le tarif appliqué est celui de la cantine du centre, le forfait comprend le prix du repas et les heures de garde. Le prix du repas du collège est un peu plus élevé que celui livré par Château d'Uzel.

**M. le Maire** demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Département du Doubs pour les repas :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 29

## 9) QUESTIONS DIVERSES

**M. le Maire** n'a pas reçu de questions diverses.

**P. VIENNET** demande l'autorisation pour faire une intervention et préciser l'état d'esprit de son groupe.

**M. le Maire** lui permet cette intervention.

**P. VIENNET :**

*« Monsieur le Maire,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Mesdames, Messieurs,*

*C'est avec détermination, que nous prenons la parole aujourd'hui pour cette première intervention en Conseil municipal.*

*Le scrutin du 15 mars dernier a livré un message clair : notre commune est profondément partagée. Près d'un électeur sur deux a fait le choix de notre projet et ce résultat appelle à l'humilité, au respect mutuel et à une méthode de travail à la hauteur de cette réalité démocratique.*

*Être en minorité, ce n'est pas être en opposition d'obstruction. C'est être une force de proposition, de vigilance, d'équilibre. De fait et durant six années, l'équipe minoritaire sortante a travaillé avec sérieux, responsabilité et constance pendant tout le mandat.*

*Nous continuerons à exercer pleinement ce rôle.*

*Dès aujourd'hui, nous travaillerons les dossiers en profondeur, pour en comprendre les enjeux et formuler, au sein des commissions que nous venons de valider, des objectifs clairs et réalisables pour ce mandat. Nous serons là pour améliorer, corriger, alerter lorsque cela sera nécessaire, toujours dans l'intérêt de la commune. Et nous pensons que vos propos tenus lors de votre discours d'installation, que nous regrettons, pénalisent d'emblée la mise en concertation des projets.*

*Notre équipe minoritaire est compétente, engagée, et animée par une seule volonté : agir utilement et sincèrement. Une action publique fondée sur le dialogue et la transparence. C'est dans cet esprit assuré que nous abordons ce mandat.*

*Monsieur le Maire, nous sommes prêts à travailler. Mais travailler ensemble suppose une condition essentielle : le respect. Respect de tous les élus, respect des engagements et de la parole, respect des habitants.*

*C'est à cette condition que nous pourrons, collectivement, être à la hauteur des attentes exprimées par les Villerières et les Villeriers.*

*C'est notre conception du pluralisme démocratique.*

*Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je vous remercie. »*

## **10) INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire informe le conseil municipal que l'école primaire du centre est concernée par la possible fermeture d'une classe. Il a eu un contact téléphonique avec l'inspectrice de Morteau et a adressé un courrier au Directeur Académique des services de l'Education Nationale contre cette fermeture de classe. Il a également participé au rassemblement lundi 30 mars à 16h30 avec les parents d'élèves à l'école primaire centre.

### **AGENDA**

- Samedi 11 avril 2026 : VILLERS PROPRE
- Défilé du 8 mai
- 10 mai ou 23 mai : cérémonie pour la mémoire de l'esclavage, date à fixer

La séance est levée à 19h50.

Le Président  
Romain VERMOT



Le secrétaire  
Carole SIRON

